

Et ces retraités qui n'ont jamais cotisé mais ont bien plus que le fameux minimum de 1.200€ mensuel ?

écrit par Conan | 17 janvier 2023



ASPA 2023 : un minimum vieillesse pour les personnes n'ayant pas ou peu cotisé à la retraite

Charles PRATS : une retraite sur 2 est versée à une personne née à l'étranger

**ASPA 2023 : un minimum vieillesse
pour les personnes n'ayant pas ou peu cotisé à la retraite**



Charles PRATS : une retraite sur 2 est versée à une personne née à l'étranger

Hé oui, après m'être renseigné autour de moi, je me suis rendu compte que très peu de gens connaissent l'avantage de l'ASPA dont bénéficient légalement les étrangers n'ayant jamais cotisé : 1.492,08€ par mois quand même, en Juillet 2022, pour un couple, en attendant la prochaine revalorisation... C'est tout de même mieux que les 1200€ proposés dans la dernière réforme des retraites proposée!!!... Alors, il est possible que l'ASPA vienne ensuite combler la différence jusqu'aux 1 492,08€ en question, mais alors là bonjour les démarches surtout pour nos anciens peu familiarisés avec Internet et ne bénéficiant pas, eux, du soutien d'avocats gratuits proposé par les ONG mondialistes..

Abasourdi par l'indication du magistrat Charles Prats selon laquelle la moitié de notre population de retraités étaient nés à l'étranger, je me suis enquis de vérifier sur le site « service-public. fr » quelles sont les conditions requises pour obtenir ce sésame. Celles-ci me paraissent loin d'être très contraignantes pour les candidats étrangers, puisque

ceux-ci doivent :

– avoir au moins 65 ans,

– avoir bénéficié d'un titre de séjour et avoir travaillé au moins 10 ans en France (des complotistes prétendent qu'en fait, la simple présentation à la CARSAT de son OQTF daté d'au moins 10 ans fait l'affaire...), **sauf si**

=> ils sont réfugiés (je crois qu'il suffit de déclarer qu'on est homo et persécuté...)

=> ils sont apatrides (suffit-il de le revendiquer? A voir..)

=> ils bénéficient de la protection subsidiaire (voir plus bas, c'est un comble...)

=> ils ont combattu pour la France

=> ils sont ressortissants d'un Etat membre de l'UE ou de Suisse ou de Grande Bretagne (certes, mieux vaut finir ses jours dans le Morbihan qu'en Silésie...)

=> ils sont Algériens, Andorrans, Béninois, Cap-verdiens, Congolais, Gabonais, Israéliens, Malgaches, Marocains, Sénégalais, Togolais, Turcs ou Tunisiens. En effet, ces citoyens étrangers bénéficient d'un statut particulièrement dérogatoire cf lettre_ministerielle_07082018.pdf (cnav.fr)

Tiens, j'observe au passage que les Maliens, les Tchadiens, les Ivoiriens, les Pondichériens sont passés à la trappe et j'oublie certainement d'autres anciens colonisés, mais on peut compter sur la CEDH pour rappeler à l'ordre notre affreux pays colonialiste afin qu'ils ne soient pas discriminés et que leurs citoyens puissent aussi jouir d'un tel **avantage unique au monde...**

– demeurer au moins 6 mois de l'année en France... Là on peut compter sur les nombreux cousins momo qui résident dans des cités interdites -celles où pas un huissier ne peut mettre un pied- pour délivrer un certificat d'hébergement ou de co-location, ouvrir un compte bancaire pour palper la pension même une fois retournés au bled, là où le smic n'atteint pas même pas les 200€ pour ceux qui ont la chance d'avoir un emploi (autour de 35€/mois pour un Malgache...)

ou

– être handicapé ou invalide... A noter que si le taux d'invalidité est d'au moins 50%, le demandeur pourra même

bénéficiaire de l'ASPA avant l'âge de 65 ans!!!!

Mais oui, messieurs Tebboune, Macky Sall et autres potentats, n'hésitez pas à nous expédier tous vos handicapés, même mentaux !..

ou, et c'est le bouquet final :

– bénéficiaire de la « **Protection subsidiaire** »/Comment ça marche ? Hé bien cela peut être le cas, par exemple, d'un dangereux terroriste islamiste-ou-mique que la CEDH exige que l'on conserve en France pour lui éviter de courir le risque d'être maltraité dans son pays d'origine ou de souffrir de l'inconfort des geôles locales !!!... Ah tu savais pas? Hé ben aie la patience de lire tout ce que « service-public.fr » a prévu dans le sens de la préférence étrangère!!!

Quand on songe que selon les investigations du magistrat Charles Prats, les pensionnés nés à l'étranger représentent la moitié du total des bénéficiaires de retraites payées par la France, on a le droit de se demander combien ça coûte !

Qu'en pensent notre Pépone de la CGT grand défenseur des travailleurs-euses, et notre blondasse, qui, restant silencieux sur ce grave sujet ne font que trahir tous leurs militants et électeurs ???!

[Fraude sociale : « une pension de retraite sur deux est versée à une personne née à l'étranger » selon Charles Prats – Valeurs actuelles](#)

Dans son enquête « Le cartel des fraudes », le magistrat Charles Prats fait un état des lieux de l'ampleur de la fraude sociale en France. Fraude documentaire, des dizaines de milliers de centenaires réputés encore en vie, un tiers des dossiers étrangers irréguliers, des terroristes bénéficiaires d'allocations, une fraude organisée en réseaux. La perte s'élèverait à plus de 50 milliards d'euros.

CONAN